



Communiqué de presse

11 juillet 2024

Sur le recours du lycée Yabné contre deux jurys du grand oral du baccalauréat

La presse se fait écho de la contestation par des familles et le lycée Yabné de la possible partialité de deux jurys du grand oral du baccalauréat, évoquant « deux jurys différents du lycée privé Charles-de-Foucauld », établissement privé catholique du 18^e arrondissement.

Nous rappelons que les examens officiels sont organisés sous l'autorité du Rectorat, en particulier du Service inter-académique des examens et concours (Siec). Les établissements publics et privés sous contrat désignés comme centres d'examen mettent leurs locaux à disposition et organisent la logistique des épreuves. Les examinateurs sont convoqués par le Siec. En l'occurrence, les deux jurys visés ne comprenaient aucun professeur du lycée Charles-de-Foucauld ni d'autre lycée privé catholique.

Le lycée Yabné a interrogé le Siec comme il se doit en pareille situation. L'administration de l'Éducation nationale annonce avoir ouvert une enquête pour procéder aux vérifications nécessaires. Le chef d'établissement de Charles-de-Foucauld, chef de centre d'examen, est bien sûr à la disposition des autorités pour leur transmettre toute information utile à cette enquête.

Contact presse : Alice de RAMBUTEAU, 01 45 49 61 88